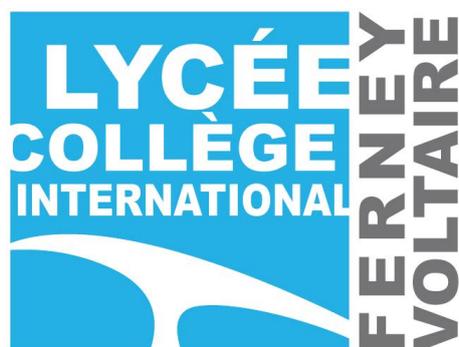


<http://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article883>



Avec le GRETA DE L'AIN, préparez le NOUVEAU CAP Petite Enfance

- GRETA -



Date de mise en ligne : jeudi 19 juillet 2018

Copyright © Lycée Collège International - Ferney Voltaire - Tous droits

réservés

FORMATION CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE)

- Un secteur en pleine expansion
- + 200 000 postes à pourvoir en France
- Un métier de contact et de passion
- Une préparation à un Diplôme d'Etat
- La possibilité de devenir ATSEM

Vous souhaitez travailler auprès de jeunes enfants, dans une structure collective ou à domicile ?

Le secteur de la petite enfance est en plein essor ; il vous offre un éventail de métiers intéressants et de nombreuses opportunités d'emploi. Le CAP Certificat d'Aptitude Professionnelle peut être une première étape pour trouver un emploi qualifié.

Le diplôme

Le CAP Petite Enfance évolue et devient le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP AEPE) à partir de la rentrée 2018 (session d'examens de juin 2019).

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est maintenant le diplôme de référence (diplôme de niveau V - Ministère de l'Education Nationale) pour travailler auprès des enfants dès leur plus jeune âge.

Le titulaire de ce diplôme peut exercer son activité professionnelle :

En structure :

- Agent en structure multi-accueil collectif, crèche, pouponnière, halte-garderie,
- Animateur « petite enfance » en accueil de loisirs maternels et accueils périscolaires,
- ASEM : Agent Spécialisé en Ecole Maternelle, agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, agent/adjoint d'animation, ... etc

A domicile :

- A son propre domicile en demandant un agrément d'assistante maternelle (ou éventuellement en Maison d'Assistantes Maternelles),
- Garde d'enfants au domicile des parents.

Le métier

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Par ses activités (aide à la prise des repas, soins d'hygiène corporelle, jeux divers...), il contribue à leur éducation. Il les aide à acquérir leur autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice) et participe à leur développement affectif et intellectuel.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

L'Organisation et le contenu de la formation

L'obtention du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance consiste à valider des unités d'enseignement professionnel et des unités d'enseignement général.

Pour la partie professionnelle, l'unité EP1 correspond à un « socle commun » c'est-à-dire que les compétences visées sont communes à tous les contextes professionnels de la petite enfance. Les 2 autres unités EP2 et EP3 sont spécifiques pour chaque contexte professionnel : l'une pour l'accueil collectif EP2 et l'autre pour l'accueil individuel EP3.

Ce découpage en 3 blocs permet de faciliter les passerelles entre les différentes formations du domaine de la petite enfance ainsi que l'accès à l'emploi dans différents contextes professionnels.

Pour la partie générale, si vous êtes déjà titulaire d'un CAP, d'un BEP ou d'un BAC quel qu'il soit, diplôme obtenu en France, vous êtes d'office exemptée des unités générales et des examens qui y sont rattachés (Français - Histoire Géographie - Mathématiques Sciences).

Le programme de la formation

- Durée de la formation : jusqu'à 450 heures en centre de formation (sans comptabiliser le module des matières générales)
- Lieu de formation : Lycée International de Ferney-Voltaire, site de Ferney-Voltaire et de Saint-Genis-Pouilly.
- Calendrier : septembre 2018 à mai 2019

➤ vous trouverez dans l'annexe jointe le détail de chaque unité professionnelle.

Stages pratiques - 16 semaines

Les candidats devront réaliser une période de formation en milieu professionnel pour un total de 16 semaines, auprès d'enfants de 0 à 6 ans.

Ces périodes de stages pratiques permettent de contribuer à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel.

Méthodes pédagogiques

Pédagogie différenciée :

- Alternance de temps individuels et collectifs
- Alternance d'apprentissage théorique et de mises en pratique
- Accompagnement et soutien personnalisés

Le parcours de formation est construit après entretien pour identifier les besoins du candidat.

L'équipe pédagogique experte

Le corps professoral est composé d'enseignants et de professionnels du secteur du sanitaire et social. Ils possèdent une véritable expérience et savent transmettre leur savoir aux apprenants.

Le public concerné et les prérequis

- Tout public,
- Jeunes de 18/25 ans adressés par les missions locales,
- Salariés dans le cadre du CIF (congé individuel de formation) ou d'une prise en charge de l'employeur.

Pour entrer en formation, il est obligatoire d'avoir :

- 18 ans dans l'année des épreuves finales,
- validé un diplôme de l'Education Nationale de niveau V,
- validé le projet professionnel par un stage,
- obtenu un avis favorable après un entretien avec l'équipe pédagogique.

L'examen du CAP AEPE

Le CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance est validé par un examen final organisé et validé par l'Education Nationale au mois de juin.

- Les modules EP1, EP2, et EP3 sont validés lors des épreuves écrites, pratiques et orales.

- L'épreuve de « prévention, sécurité et environnement » intégrée à l'EP1 est validée par une épreuve écrite.
- Les épreuves générales sont validées à l'écrit pour le Français, les mathématiques/sciences et à l'oral pour l'histoire/Géographie.

Les modalités de financements possibles

- Financement personnel (devis sur demande)
- Pour les personnes salariées en CDI depuis au moins 2 ans, vous avez la possibilité de faire une demande auprès du FONGECIF et de demander un CIF Congé Individuel de Formation auprès de votre employeur.
- Si vous êtes demandeur d'emploi, il faut prévoir un entretien en amont avec votre conseiller afin de valider s'il y a une possibilité de financement individuel par Pôle Emploi.

INFO / CONSEILS

- GRETA DE L'AIN
- Site de Ferney-Voltaire - 48 rue de Vessy - FERNEY-VOLTAIRE
- Tél. 04 50 42 87 54

- Aurélie MACE - Conseillère en Formation Continue - aurelie.mace@ac-lyon.fr
- Pascale COGNET - Coordinatrice site de Ferney-Voltaire - pascale.cognet@ac-lyon.fr
- Malika FAURE - Florence FISCHER - Assistantes de formation - greta.ain.ferney@ac-lyon.fr